



SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANCERRE SOLOGNE

7 rue de la Gare – 18 260 Vailly sur Sauldre

Tél. 02 48 73 99 01 – Fax 02 48 73 76 11 - contact@pays-sancerre-sologne.com

Protection Amélioration Conservation et Transformation (PACT) de l'Habitat du Cher
14 rue Jean-Jacques ROUSSEAU – BP 245 – 18 000 BOURGES
Tél. 02 48 23 10 60 – Fax : 02 48 23 10 61 – PACTDUCHER@wanadoo.fr

DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

--- INSTALLATION NEUVE OU REHABILITATION ---

Tout dossier incomplet sera retourné en mairie

IMPERATIF

- A établir en 1 EXEMPLAIRE
- Joindre à l'exemplaire :
 - un **plan de situation** (fond de carte routière, I.G.N.)
 - un **extrait cadastral**
 - un **plan de masse** à l'échelle sur lequel figureront l'implantation et le dimensionnement des ouvrages d'assainissement

⇒ **DEMANDEUR** : Mr Mme Mlle

Nom - Prénom :

Adresse principale :

Commune : Code postal :

☉ Téléphone (obligatoire) : Mail :

Adresse de l'installation (si différente de l'adresse principale) :

Commune : Code postal :

N° section et parcelle :

⇒ **CONCEPTEUR** :

Nom (ou raison sociale) :

Adresse :

☉ Téléphone : Télécopie : Mail :

⇒ **INSTALLATEUR** :

Nom (ou raison sociale) :

Adresse :

☉ Téléphone : Télécopie : Mail :

⇒ **HABITATION** :

- Construction neuve : ● Réhabilitation :
- Résidence principale : ● Résidence secondaire :
- Nombre de pièces principales : (= nombre définitif de chambres + 2)
- Nombre d'habitants :
- Usage professionnel : Nature :

Nombre de salariés :

Si salle polyvalente, nombre de personnes maxi :

⇒ **TERRAIN :**

- Superficie : m²
- Nature du sol :
- Pente du terrain (en %) :
- Implantation
 - Lotissement
 - Habitat isolé
 - Habitat regroupé (hameau)
- **Présence d'un puits, d'une source, d'un forage... à proximité ?**
(le faire apparaître sur les plans joints au projet)
 - OUI
 - NON
- distance par rapport au dispositif « d'épandage » : mètres
- Alimentation en eau potable :
 - adduction publique
 - alimentation privée
 - puits
 - sources
 - autres (préciser) :
- Présence d'un exutoire (fossé, cours d'eau...) : OUI NON
- et nature :

⇒ **DISPOSITIF ENVISAGE :**

PRÉTRAITEMENT DES EAUX USÉES :

- Ouvrage principal :
 - Fosse toutes eaux dem³
 - Micro-station : (type)
 - Filière compacte : (type)
Nombre E.H. (équivalent habitant) :
- Cas particuliers : installation d'épuration biologique à boues activées ou à cultures fixées :
- Appareils annexes supplémentaires (éventuellement) :
 - préfiltre delitres
 - dégraisseur delitres
 - autres :
- Dispositif de relèvement (éventuellement) :
 - volume du poste :litres
 - type de pompe :
 - débit de la pompe :m³/h

TRAITEMENT ET ÉVACUATION DES EAUX USÉES :

⇒ Terrain « perméable » (traitement et évacuation)

- épandage souterrain** (tranchées filtrantes ou lit d'épandage)
 - longueur de drain :..... m
 - longueur de chaque tranchée :..... m
 - ou terrain plat
 - largeur de tranchée :..... m
 - terrain en pente
 - profondeur de tranchée :..... m
 - ou lit d'épandage
 - surface :..... m²
 - profondeur du lit :..... m
 - largeur :..... m

- filtre à sable vertical non drainé** (sol reconstitué)
 - surface :..... m²
 - largeur :..... m
 - épaisseur de sable :..... m

⇒ Terrain « imperméable »

- filtre à sable vertical drainé**
 - surface :..... m²
 - largeur :..... m
 - épaisseur de sable :..... m
- tertre d'infiltration**
 - surface au sol (base) :..... m²
 - surface au sommet (surface de sable) :..... m
 - épaisseur de sable :..... m

Autre

.....

Caractéristiques de l'exutoire (type, nom du propriétaire, localisation...):

ENGAGEMENTS DU PETITIONNAIRE

Le pétitionnaire s'engage à :

- ↳ informer le SPANC de toute modification de son projet,
- ↳ ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'avis technique du SPANC
- ↳ respecter les règles techniques de pose du système projeté
- ↳ ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux
- ↳ ne pas envoyer les eaux pluviales dans le système d'assainissement
- ↳ assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis

d'agrément le cas échéant (filières agréées)

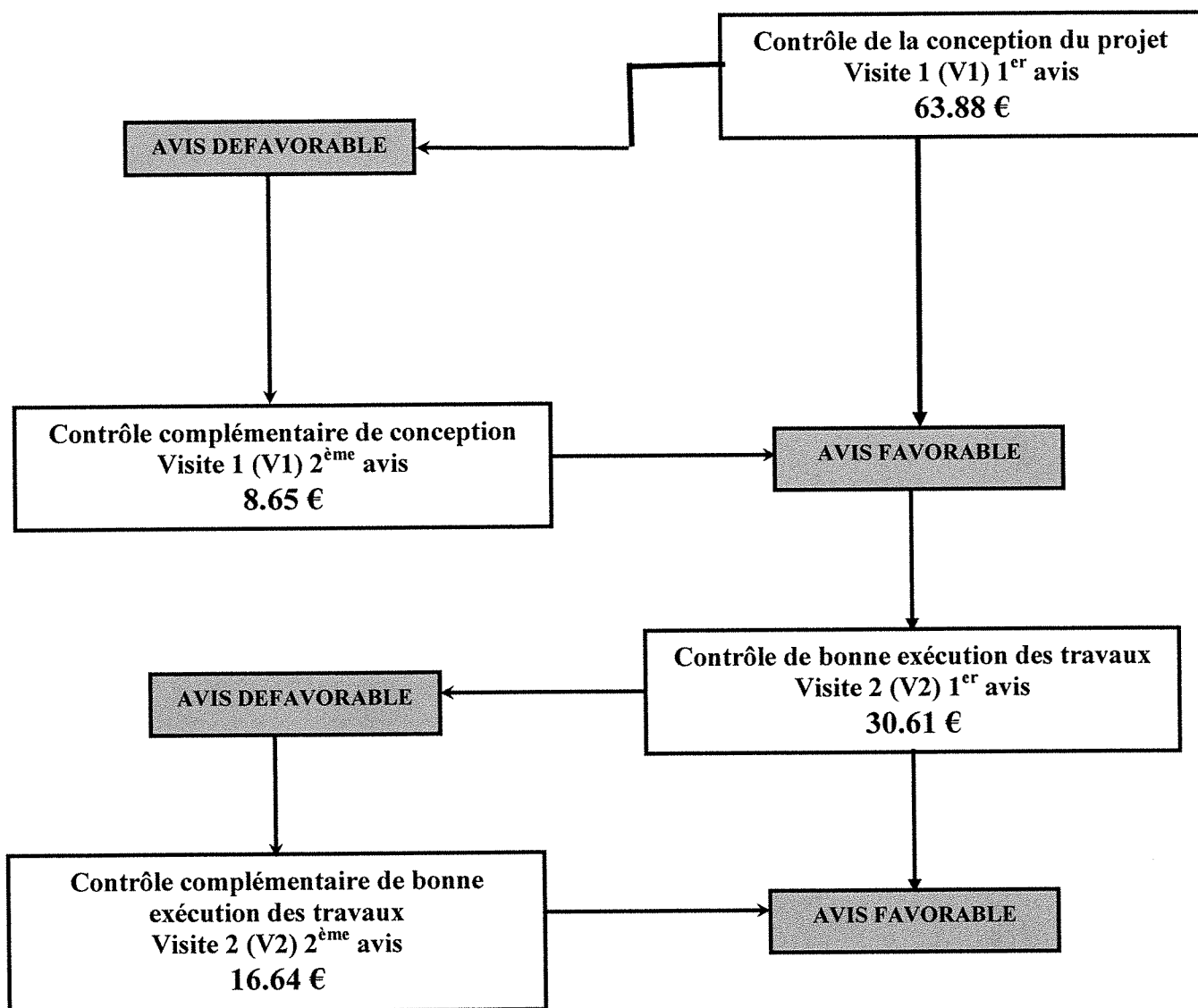
Fait à le

Signature



**Service Public d'Assainissement Non Collectif
(SPANC)
du Pays Sancerre Sologne**

**INSTALLATIONS NEUVES
TARIFS 2016**



NOM : Prénom :
Reconnait avoir été informé des tarifs ci-dessus.

Fait à le
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

COMMENT REMPLIR CE FORMULAIRE ?

Vous avez la possibilité de vous faire aider par votre installateur (si vous en avez un) pour remplir et compléter ce formulaire.

Par ailleurs, une liste des entreprises partenaires de la Charte Qualité pour l'Assainissement Non Collectif est à votre disposition en mairie, ou au bureau du SPANC du Pays Sancerre Sologne.

Dans tous les cas, les travaux envisagés devront répondre aux normes définies dans le D.T.U 64.1 (Document Technique Unifié) de Août 2013, téléchargeable sur internet.

* Page 1 : DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF INSTALLATION NEUVE

→ Renseignements généraux sur le propriétaire de la parcelle et caractéristiques de l'habitation concernée par l'installation d'un assainissement neuf.

Attention, la section et le numéro de parcelle, ainsi que le téléphone du propriétaire, sont des champs à remplir impérativement !

Le concepteur peut être par exemple, votre architecte, pavillonneur, ...etc., et l'installateur est celui qui effectuera les travaux d'assainissement.

♣ Page 2 :

⇒ TERRAIN :

→ Caractéristiques globales du terrain.

Concernant la pente, nous ne vous demandons pas de mesures précises, mais simplement un ordre d'idée.

Ex : entre 5 et 10%, <5%, >10%, ...etc.

⇒ DISPOSITIF ENVISAGE :

PRÉTRAITEMENT DES EAUX USÉES :

→ Projet de prétraitement envisagé pour l'installation de votre assainissement neuf.

Ce prétraitement est assuré par une fosse toutes eaux. Vous devez préciser la capacité envisagée pour vos travaux :

Habitations de 3 à 5 pièces :	3m ³
Habitations de 6 pièces	4m ³
Habitations de 7 pièces	5m ³

*pièces = nombre de chambres + 2

♣ Page 3 :

TRAITEMENT ET ÉVACUATION DES EAUX USÉES :

→ Cette partie doit renseigner la filière de traitement d'assainissement neuf à mettre en place.

Le choix de cette filière dépend des contraintes liées aux caractéristiques de votre parcelle : superficie de terrain disponible, nature du sol (perméabilité...), pente du terrain, ...etc.

Le but de la 1^{ère} visite (conception et implantation) sera alors de valider votre projet ou de vous en conseiller un nouveau.

⇒ Terrain « perméable »

Un terrain *perméable* est un terrain capable d'absorber les eaux une fois traitées : les eaux traitées se dispersent par écoulement dans le sous-sol.

Les terrains perméables sont constitués pour la plupart de *sols calcaires, sableux...*

Types de filières préconisées :

- Épandage souterrain,
- Filtre à sable vertical non drainé,

⇒ Terrain « imperméable »

Un terrain *imperméable* est incapable d'absorber les eaux traitées : la dispersion des eaux traitées par le sous-sol est impossible, un rejet en surface (fossé, cours d'eau...etc.) de ces eaux traitées est alors à envisager.

On caractérise plutôt ces terrains imperméables sous l'aspect *d'argile*.

Types de filières préconisées :

- Filtre à sable vertical drainé,
- Tertre d'infiltration,
- Autre

♣ Page 4 :

→ Vérifier que vous avez les tarifs de l'année en cours

→ Signer le dossier et la fiche tarif à joindre obligatoirement au dossier